



LETTRE OUVERTE À UN MÉDECIN

Cher Confrère,

Le SML a été condamné par le Conseil de la Concurrence à 135 000 € d'amende pour avoir rappelé aux médecins qu'ils pouvaient utiliser le DE, dans des circonstances bien déterminées et après information préalable des patients.

Dans l'avis du conseil, il est notamment mentionné qu'il y a eu "entente" entre les syndicats de médecins.

Le SML récusé cette interprétation.

Le SML va devoir payer cette amende et a décidé de faire appel de cette condamnation.

Outre le fait que cette condamnation met à mal les finances du SML, elle entrave ses capacités d'action.

A travers le Syndicat, cette condamnation vous vise parce que le SML est votre force d'action et de revendication collective. C'est à la fois le bien commun et la caisse de résonance de tous les médecins libéraux.

Mais, Cher Confrère, notre meilleure Cour d'Appel c'est vous !

La meilleure réaction à cette attaque c'est votre adhésion au SML, non pour soutenir la structure mais pour assurer la continuité de votre propre défense et représentation avec force et détermination.

Cher Confrère, je vous propose d'adhérer au Syndicat des Médecins Libéraux (SML) qui est un syndicat poly-catégoriel, représentant tous les médecins, aussi bien ceux du secteur I que ceux du secteur II.

Parce qu'il est représentatif des généralistes et des spécialistes, le SML a la capacité de s'engager en votre nom et de faire entendre votre voix. Le SML a toujours su prendre ses responsabilités, s'engager quand cela allait dans le sens de votre intérêt et s'opposer quand cela était nécessaire.

Votre adhésion exprimera votre soutien pour répondre à une agression sans précédent, et vous permettra de bénéficier de certains services offerts par le SML à ses adhérents.

Bien entendu le montant de votre adhésion est fiscalement déductible.

Pour tout savoir sur le SML, consultez le site : www.lesml.org

Recevez, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr Dinorino CABRERA
Président



BULLETIN D'ADHÉSION

à retourner au

SML - 83, route de Grigny - 91136 Ris-Orangis Cedex

Le Dr
adhère au Syndicat des Médecins Libéraux et vous adresse le montant de sa cotisation annuelle.

135 € Cotisation réduite 1^{ère} adhésion 2008

..... € Cotisation réduite pour difficultés financières
(Montant laissé à la discrétion du médecin)